

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente , le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

**Etaient présents :** DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

**Absents représentés :** BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

**Absents excusés :** DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

**Absents :** BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### **Délibération n°:** 25 08 07

#### **Objet :**

**Vente de deux terrains communaux pour logements résidentiels au quartier Castel**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs à la cession des biens communaux,

Considérant que la Commune est propriétaire de deux terrains situés au quartier Castel, cadastrés comme suit :

-*Parcelle nord* : section A 170p – 197p, superficie approximative 1 600 m<sup>2</sup>,

-*Parcelle sud* : section A 197p, superficie approximative 1 000 m<sup>2</sup>,

Considérant que la cession de ces terrains a pour objet de permettre la réalisation de logements résidentiels individuels,

Considérant que le produit de la vente contribuera notamment au financement de l'acquisition du surplus de la parcelle A 869, dont une partie a été utilisée pour la réalisation de la voirie de désenclavement du quartier,

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 12/09/25

**AR Prefecture**

006-210600573-20250828-250807-DE  
Reçu le 11/09/2025  
Publié le 11/09/2025

Considérant qu'il y a lieu d'engager une procédure de consultation afin de sélectionner les acquéreurs sur la base de critères objectifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Approuve le lancement d'une procédure de consultation en vue de la cession des deux parcelles communales susvisées, situées au quartier Castel, destinées à la construction d'un logement résidentiel sur chacune d'elles ou de logements séniors,

-Adopte le dossier de consultation et le cahier des charges annexés à la présente délibération, qui fixeront les conditions d'acquisition des terrains,

-Précise que la destination d'usage du terrain sera obligatoirement à usage résidentiel ou pour la construction de logements séniors,

-Autorise Monsieur le Maire à :

- o Lancer la consultation publique selon le calendrier arrêté,
- o Recevoir et analyser les offres avec l'appui des services municipaux,
- o Proposer au Conseil municipal le choix des acquéreurs retenus,
- o Signer tous actes, documents, contrats et pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et notamment l'acte authentique ou administratif de vente incluant le cahier des charges.

-Dit que les obligations attachées au cahier des charges s'imposeront aux acquéreurs et à ses ayants droit

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants :15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Rolande SABLAYROLLES

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 12/09/25

